



Mainlevée d'une hypothèque judiciaire

Par **jeremy55**, le **02/06/2016** à **13:50**

Bonjour,

Voilà j'effectue en ce moment des mainlevées d'hypothèque

exemple : hypothèque conventionnelle / Privilège de prêteurs de deniers

Sur inot via genapi dans le tram de l'écriture de l'acte je sélectionne :

Mainlevée simplifiée dématérialisée

Puis je déroule la tram en choisissant par exemple hypothèque conventionnelle

Quelles sont les modifications à apporter pour levée cette hypothèque judiciaire

Dans la tram il existe soit hypo conventionnelle soit hypo rechargeable

Mais aucune trace de l'hypothèque judiciaire

Peut-on effectuer la mainlevée judiciaire ?

y a-t-il des formalités supplémentaires ?

J'espère avoir une réponse à ma question je vous remercie d'avance

Jérémy